

## AVIS DE CONVOCATION

Réunion du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion  
(CÉÉDI) du Conseil scolaire Viamonde – **Réunion N° 2**

### **Membres du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion :**

M<sup>me</sup> Kristine Dandavino, Conseillère scolaire  
M<sup>me</sup> Emmanuelle Richez, Conseillère scolaire  
M<sup>me</sup> Anna-Karyna Ruszkowski, Conseillère scolaire

### **Représentante du comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED)**

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable

### **Représentant du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde**

M. Jody Ngansoo Kenyo, Élève à l'école secondaire Gaétan-Gervais

### **Représentant.e.s d'organismes**

M<sup>me</sup> Chantal Léveillé, Représentante du *Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario*  
M<sup>me</sup> Yann Vivette Tsobgni, Représentante de l'*Institut Résiliences*  
Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de *FrancoQueer*  
M<sup>me</sup> Mariam Hassan Dehye, Représentant du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara  
M<sup>me</sup> Julie Jardel, Représentante du Centre francophone de Hamilton  
M. Jean-Sébastien Bay, Représentant de l'Association des Francophones de la Région de York

### **Représentant.e.s de l'administration du Conseil scolaire Viamonde**

M<sup>me</sup> Shondra Mings, agente en équité et droits de la personne  
M<sup>me</sup> Tricia Verreault, surintendant exécutive de l'éducation  
M. Hugues Kamga Wambo, surintendant de l'éducation  
M. Roland Desloges, surintendant de l'éducation  
M<sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité permanent en Éducation,  
Équité, Diversité et Inclusion**

Date : **Le 23 janvier 2024 à 17 h 30 heures**

Lieu : Réunion Microsoft Teams

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

**COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION  
(CÉÉDI)  
ORDRE DU JOUR**

**Rencontre N° 2**

1. Appel des membres
2. Nomination à la présidence du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion (CÉÉDI)
3. Reconnaissance du territoire
4. Affaires courantes :
  - 4.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 4.2 Déclaration de conflit d'intérêts
  - 4.3 Adoption du procès-verbal de la **réunion n°1** du 14 novembre 2023
  - 4.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion **n°1** du 14 novembre 2023
5. Politique
  - 5.1 Politique N° 3,406 Évaluation du rendement des élèves (politique et directives administratives)
6. Présentation
  - 6.1 Présentation sur l'alimentation saine dans les écoles
  - 6.2 Déclaration de Viamonde contre le racisme – Consultation.
7. Suggestions des membres du comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion
8. Mise à jour des organismes : Tour de table
9. Date de la prochaine rencontre se tiendra à 17 h 30 :
  - Rencontre n° 3 – 26 mars 2024
10. Levée de la réunion

# Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

NON- ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N°1 DU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI) DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE.**

**Le 14 NOVEMBRE 2023**

Le comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion tient sa rencontre N°1, le **14 novembre 2023** de 17 h 36 à 19 h 02 par vidéoconférence sous la présidence de la conseillère Ruszkowski.

|   |   |
|---|---|
| <b>Membres du Conseil :</b>   | M <sup>me</sup> Kristine Dandavino, Conseillère scolaire<br>M <sup>me</sup> Emmanuelle Richez, Conseillère scolaire<br>M <sup>me</sup> Anna-Karyna Ruszkowski, Conseillère scolaire   |
| <b>Membre représentant du comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED):</b>           | M <sup>me</sup> Manoushka Aimable (arrivée à 17 h 35)   |
| <b>Membre représentant du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde</b> | M. Jody Ngansoo Kenyo, Élève à l'école secondaire Gaétan-Gervais (arrivé à 17 h 44)   |
| <b>Membres et représentants d'organismes présents :</b>                                       | Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, représentante de <i>FrancoQueer</i><br>M. Jean-Sébastien Bay, représentant de l' <i>Association des Francophones de la région de York</i>  |
| <b>Membres, représentants d'organismes absents :</b>  | M <sup>me</sup> Julie Jardel, représentante du <i>Centre francophone de Hamilton</i><br>M <sup>me</sup> Chantal Léveillé, représentante du <i>Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario</i><br>M <sup>me</sup> Yann Vivette Tsobgni, représentante de l' <i>Institut Résiliences</i><br>M <sup>me</sup> Mariam Hassan Dehye, représentante du <i>Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara</i> |

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/Docs/Docs\\_CEEDI\\_-\\_14\\_nov\\_2023.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Docs/Docs_CEEDI_-_14_nov_2023.pdf)

1. Conseillère Ruszkowski souhaite la bienvenue aux membres du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion.

## 2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Conseillère Dandavino lit la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

## 3. ACCUEIL DU NOUVEAU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARTICIPATION DES ÉLÈVES

M. Kamga, présente aux membres le rapport sur l'accueil du représentant des élèves du Conseil au sein du comité, conformément à la Politique 1,111 – Gouvernance.

M. Ngansoo Kenyo, Jody élève de l'école secondaire Gaétan-Gervais a été choisi par ses pairs membres du comité de participation des élèves pour représenter les élèves du Conseil au sein du CÉÉDI.

Après une période de questions, conseillère Richez, appuyée par conseillère Dandavino, propose :

**QUE** le rapport en date du 14 novembre 2023 intitulé *Accueil du représentant des élèves du Conseil au CÉÉDI*, soit reçu.

**ADOPTÉE**

## 4. AFFAIRES COURANTES

### 4.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseillère Richez, appuyée par conseillère Dandavino propose :

Que l'*Ordre du jour* soit adopté.

**ADOPTÉE**

### 4.2 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflits d'intérêts

#### **4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 4 DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Conseillère Richez, appuyée par Mme Aimable propose :

QUE le *Procès-verbal de la rencontre extraordinaire n° 4 du 19 septembre 2023* soit adopté.

**ADOPTÉE**

#### **4.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE N° 4 DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Aucune question sur le procès-verbal de la réunion n° 4 du 19 septembre 2023.

### **5. PRÉSENTATIONS**

#### **5.1 Fonctionnement des comités**

M. Kamga fait une présentation portant sur le fonctionnement des Comités au sein du Conseil. L'objectif de cette présentation est de garantir une compréhension commune du fonctionnement des comités. Lors de la présentation, une brève explication sur le mandat des divers comités est fournie.

Une période de questions s'en suit entre les membres du Comité.

#### **5.2 Résultats de divers sous-groupes d'élèves aux tests de l'Office de la Qualité et le Responsabilité en Éducation (OQRE)**

Le comité prend connaissance du rapport sur les résultats de divers sous-groupes d'élèves aux tests de l'OQRE.

Après une période de questions, conseillère Dandavino, appuyée par Mme Aimable, propose :

**QUE** le rapport en date du 14 novembre 2023 intitulé *Résultats aux tests provinciaux de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation, cycles primaire et moyen (lecture, écriture et mathématiques), mathématiques (9e année) et Compétences linguistiques pour l'année scolaire 2022-2023 pour divers sous-groupes d'élèves* soit reçu.

## 6. POLITIQUES

### 6.1 Politique n° 3,302 - Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves

Mme Bakiri, surintendance de l'éducation présente la politique n° 3,102 – Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves au comité afin de recevoir leurs commentaires.

À la suite de la rétroaction du comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

Après une période de discussion, conseillère Ruszkowski, appuyée par conseillère Richez, propose :

**QUE** le rapport en date du 14 novembre 2023 intitulé Consultation - Politique révisée 3,302 soit reçu.

**QUE** le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique telle qu'amendée.

ADOPTÉES

### 6.2 Politique N° 3,402 - Éducation environnementale

Mme Verreault, surintendance exécutive de l'éducation, présente la politique n° 3,402 - Éducation environnementale au comité afin de recevoir leurs commentaires.

La politique sera ensuite présentée aux instances habituelles aux fins de consultation publique. La version revue de la politique sera aussi affichée sur le site web du Conseil ainsi qu'un formulaire de réponse en ligne.

Le comité recevra une version finalisée de la politique suite aux consultations publiques.

Mme Aimable, appuyée par M. Bay, propose :

**QUE** le rapport en date du 14 novembre 2023 intitulé *Consultation - Politique révisée 3,402 – Éducation environnementale*, soit reçu.

**QUE** la politique révisée soit envoyée aux instances habituelles pour consultation publique.

**ADOPTÉES**

**7. SUGGESTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ ET DIVERSITÉ**

Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, représentante de FrancoQueer, souhaite connaître les priorités des élèves en ce qui concerne l'équité et inclusion. L'objectif est de recueillir la voix collective des élèves qui sera transmise au comité.

M. Jody Ngansoo Kenyo, élève à l'école secondaire Gaétan-Gervais, informe le comité que les élèves CPÉ ont émis le souhait d'écouter davantage leurs pairs par l'entremise d'outils comme un sondage; ceci - n'a pas été finalisé.

Dans le but de donner suite au sondage, Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette propose une collaboration avec les élèves. Son intérêt se porte sur la discrimination envers tous les élèves.

**8. MISE À JOUR DES ORGANISMES : TOUR DE TABLE**

Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette informe le Comité de sa participation active aux consultations communautaires dans le cadre d'un projet visant à instaurer un réseau franco-ontarien pour les personnes 2SLGBTQQIA+. Elle enverra un message électronique concernant un sondage communautaire dans le but de connaître les besoins des organisations francophones en Ontario. Un autre sondage sera effectué pour évaluer les besoins en termes d'organisation.

Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette suggère au comité de distribuer ces courriels pour promouvoir les valeurs des rôles et responsabilités de chaque individu.

**9. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE DU CÉÉDI 2023-2024**

La date de la prochaine rencontre N° 2 du CÉÉDI se tiendra le **23 janvier 2024 à 17 h 30** via TEAMS.

**10. LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 19 h 02, l'ordre du jour étant épuisé, Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette propose la levée de la réunion.

***QUE** la réunion soit levée.*

**ADOPTÉE**

Surintendant de l'éducation  
**M. Hugues Kamga**

Présidente du Comité CÉÉDI  
**Mme Anna-Karyna Ruszkowski**

Le 23 janvier 2024

## **AU COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION**

**Objet : Consultation – Politique révisée 3,406 - Évaluation du rendement des élèves**

---

### **Préambule**

Tel que stipulé dans la *Politique 1,20 Gouvernance - Comités du Conseil / Comités permanents*, le comité est responsable d'appuyer le Conseil dans l'élaboration et la révision des ébauches de politiques et d'en examiner leur incidence.

### **Situation actuelle**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la politique n° - 3,406 *Évaluation du rendement des élèves* a été revue et vous est présentée pour rétroaction (annexe A).

Les directives administratives sont également en annexe B, à titre de renseignement.

À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

### **II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 23 janvier 2024 intitulé *Consultation - Politique révisée n° - 3,406 Évaluation du rendement des élèves* soit reçu.

**QUE** le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée telle que présentée.

### **Présenté et préparé par :**

La surintendance de l'éducation  
Isabelle Turcotte

### Annexes

A – Politique n° - 3,406 *Évaluation du rendement des élèves*

B – Directive administrative n° - 3,406 *Évaluation du rendement des élèves xx*

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

### ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvée le 18 juin 2011

Révisée le ~~21-22 février juin 2024~~ 2019

Prochaine révision ~~2022-2023~~

Page 1 de 6

### DÉFINITION

L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent les apprentissages de l'élève en vue de déterminer le niveau de rendement des jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans un domaine, une matière ou un cours donné.

Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève (Faire croître le succès, p. 36).

### PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil scolaire Viamonde souscrit à la vision de « *Faire croître le succès — évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de ~~l'Ontario 2010~~ l'Ontario → 2010* » et aux principes de l'évaluation au service de l'apprentissage pour l'élaboration de sa politique sur l'évaluation et la communication du rendement de l'élève.
2. Le Conseil croit que les parents<sup>1</sup> contribuent grandement au succès scolaire de leur enfant. Il est essentiel de bien informer l'élève et ses parents au sujet du cheminement de l'élève puisque plusieurs études démontrent une amélioration du rendement scolaire quand les parents participent activement à l'apprentissage.
3. Le Conseil vise l'équité en évaluation puisqu'elle est fondée sur la conviction que tout élève doit être en mesure de démontrer son apprentissage, peu importe sa situation socioéconomique, son origine ethnique, la région dans laquelle il demeure, son genre, son style d'apprentissage ou le fait qu'il requiert des services en éducation de l'enfance en difficulté spécialisée.
4. Le Conseil assure la validité et la fidélité des évaluations et de la communication du rendement en préconisant l'utilisation de pratiques qui :
  - sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves ;
  - tiennent compte de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée, ceux inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des communautés des Premières Nations, Métis et Inuits ;

1 Dans le présent document, le terme *parents* désigne mère, père, tutrice ou tuteur.

## ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page -2 de 6

- sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis et tiennent compte, du profil et des besoins de chaque élève selon les principes de la différenciation pédagogique ;
- amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité ;
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié ;
- sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités d'améliorer et de démontrer son apprentissage ;
- fournissent à chaque élève, selon les intentions de l'évaluation au service de l'apprentissage, des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, signifiantes et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer ;
- développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes.

5. Le Conseil s'engage à fournir le leadership en appuyant le personnel au niveau de l'évaluation dans son cheminement professionnel  ~~dans le domaine de « L'évaluation au service de l'apprentissage », et ce,~~ dans divers projets de formation (PIPNE, CAP, réseaux de formation, accompagnement et autres).

5.

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

~~Les objectifs de la politique d'évaluation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> sont :~~

### ~~1. L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage~~

~~L'évaluation au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) CSViamonde est influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement, l'équité, la transparence et l'effort. Les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les compétences visées sont enseignées explicitement et évaluées véhiculées et développées selon un processus continu et transparent qui guide les élèves et leur permet de cheminer dans leur apprentissage.~~

### ~~2. L'évaluation de l'apprentissage~~

~~L'évaluation suppose l'analyse et l'interprétation des preuves d'apprentissage pour déterminer la progression et l'apprentissage de l'élève par rapport aux attentes énoncées du dans le curriculum et, pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année, à déterminer la note finale le rendement qui représente l'apprentissage.~~

### ~~3. L'engagement des élèves et du personnel enseignant~~

~~Les élèves doivent participer activement et de façon responsable à la préparation de leur évaluation afin d'en tirer profit et d'orienter leurs actions. Le personnel enseignant veille donc~~

## ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page -3 de 6

~~à la planification de l'évaluation et s'assure d'offrir aux élèves une variété de situations aptes à déterminer des progrès et les prochaines étapes à suivre à l'aide de la rétroaction descriptive.~~

#### ~~4. — L'inclusion et le bien-être~~

~~Le respect et la valorisation de chaque apprenante et apprenant sont pris en compte dans le processus d'apprentissage et d'évaluation. Afin d'atteindre ces principes et d'assurer l'engagement culturel et la construction identitaire, tous les moyens sont mis en place à l'école grâce à des pratiques collaboratives et collectives qui permettent l'actualisation d'un modèle de différenciation pédagogique.~~

#### ~~5. — La responsabilité et l'imputabilité~~

~~Les pratiques d'évaluation relèvent de la politique *Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* et *Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants* du ministère de l'Éducation de l'Ontario et reflètent la mission, la vision et les valeurs du Conseil scolaire Viamonde. Ces documents orientent les pratiques d'évaluation.~~

#### ~~6. — La communication du rendement~~

~~La communication de l'apprentissage de l'élève aux parents devrait se faire tout au long de l'année de diverses manières. Des rapports officiels sont aussi fournis au cours de l'année scolaire.~~

~~À la maternelle et au jardin d'enfants, trois rapports officiels sont fournis :~~

- ~~• le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants : observations initiales*;~~
- ~~• le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants (remis à deux reprises)*.~~

~~De la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année, trois rapports officiels sont fournis :~~

- ~~• le *Bulletin de progrès scolaire*;~~
- ~~• le *Bulletin scolaire, première étape*;~~
- ~~• le *Bulletin scolaire, deuxième étape*.~~

~~De la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, deux rapports par semestre sont fournis :~~

- ~~• le *Bulletin scolaire, première étape*;~~
- ~~• le *Bulletin scolaire, deuxième étape*.~~

#### ~~Les attentes génériques découlant de la politique d'aménagement linguistique (PAL)~~

~~Tous les programmes cadres pour les écoles de langue française en Ontario comprennent deux attentes génériques visant :~~

**ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**

Page\_4 de 6

- ~~la capacité de communiquer oralement en français;~~
- ~~l'engagement culturel.~~

~~Ces attentes explicitent le mandat de l'école de langue française en Ontario. « La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert. » (PAL, p.7, 2004).~~

~~Ces deux attentes génériques sont évaluées dans tous les domaines, dans toutes les matières et dans tous les cours, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.~~

**~~Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail~~**

~~Les *Habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail* du bulletin scolaire sont essentielles à la réussite de l'élève. Ainsi, le personnel enseignant de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année :~~

- ~~en fait un enseignement explicite;~~
- ~~les évalue de façon continue;~~
- ~~amène l'élève à se fixer des objectifs personnels pour s'améliorer;~~
- ~~utilise des grilles d'observation qui permettent de recueillir des preuves et faire la collecte de données par rapport à ces habiletés et habitudes.~~

~~Pour les élèves ayant un PEI, il arrive que les attentes du PEI soient similaires aux *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail* du bulletin. Dans ce cas, il est important que l'évaluation par rapport aux attentes du PEI et aux *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail* du bulletin soient fondée sur les mêmes critères d'évaluation même si elle se déroule à différents moments pendant l'année scolaire. L'énoncé suivant devra se retrouver au début du commentaire portant sur les *Habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail* du bulletin : « La cote attribuée à (préciser l'habileté d'apprentissage ou l'habitude de travail ciblées au PEI) est évaluée en fonction des attentes du PEI. »~~

**~~L'évaluation de qualité~~**

~~Pour assurer la validité et la fiabilité de l'évaluation ainsi que pour favoriser l'apprentissage, le personnel enseignant utilise des stratégies d'évaluation fondées sur les principes d'équité, qui sont diversifiées et conçues pour offrir à l'élève des possibilités maximales de démontrer tout ce qu'elle ou il a appris. De plus, la planification de l'évaluation doit se faire au moment de la planification de l'enseignement.~~

~~L'évaluation de qualité :~~

- ~~est directement liée à l'enseignement et à l'apprentissage;~~
- ~~présente des critères d'évaluation reliés aux attentes et compétences de la grille d'évaluation du rendement;~~
- ~~précise les critères d'évaluation qui ont été élaborés au préalable préférablement avec les élèves;~~
- ~~offre un questionnement clair et précis dans un langage que l'élève peut comprendre;~~
- ~~mesure ce qu'elle affirme mesurer;~~
- ~~est différenciée.~~

## ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page -5 de 6

**La différenciation de l'évaluation**

Tout comme l'enseignement est différencié afin de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves, il en est de même pour l'évaluation. L'évaluation doit ainsi tenir compte du profil de l'élève afin de lui donner l'occasion de démontrer son meilleur rendement. Pour ce faire, le personnel enseignant :

- offre à l'élève des évaluations significatives et authentiques;
- évalue le processus aussi bien que le produit;
- adapte les évaluations au profil de l'élève (p. ex., style d'apprentissage, intérêts, besoins);
- tient compte du rythme d'apprentissage de l'élève afin d'offrir l'évaluation au moment opportun;
- offre des choix à l'élève quant à la façon dont elle ou il sera évalué (p. ex., évaluation à l'oral en lecture, démonstration, technologie d'aide).

Ainsi toutes les modalités qui donnent l'occasion à l'élève de démontrer son meilleur rendement doivent être offertes à tous les élèves avec ou sans PEI (p. ex., EED, ALF, PANA) dans tous les contextes d'évaluation.

**DÉFINITIONS :**

**L'évaluation au service de l'apprentissage** : processus qui vise à faire progresser l'élève. L'information que le personnel enseignant recueille dans ce contexte lui permet de planifier et de déterminer les activités d'apprentissage répondant aux besoins des élèves, d'adapter son enseignement à ces besoins, de sélectionner et d'adapter le matériel et les ressources et de différencier ses stratégies pédagogiques. Lors de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, le personnel enseignant doit offrir plusieurs occasions aux élèves de se familiariser avec la rétroaction descriptive et les critères de réussite. Pour l'élève, ces étapes favorisent l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnel appropriés.

**L'évaluation en tant qu'apprentissage** : processus qui favorise l'autorégulation chez l'élève. Elle exige que l'élève participe et utilise la rétroaction descriptive pour réfléchir sur ses apprentissages, de s'autoréguler, d'ajuster et de modifier ce qu'elle ou il fait pour s'améliorer, avant de lui demander de fournir des preuves d'apprentissage dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage. En tenant compte des critères d'évaluation préétablis, l'élève peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels.

**L'évaluation de l'apprentissage** : processus de collecte et d'interprétation de preuves d'apprentissage qui sert à effectuer la synthèse des apprentissages de l'élève en fonction de critères préétablis et à assigner une valeur qui reflète le niveau de rendement le plus représentatif.

**La rétroaction descriptive** : fournit aux élèves des renseignements précis et réguliers au sujet de leurs points forts, des améliorations requises et des étapes à franchir pour s'améliorer. Le but premier de la rétroaction descriptive est d'encourager l'élève à réaliser son

## ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page -6 de 6

---

meilleur travail en bâtissant sur le travail antérieur, en lui enseignant le langage et les habiletés ciblées pour lui permettre de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs.

**RÉFÉRENCES :**

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année*,

~~Faire croître le succès — Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, Première édition, 1<sup>re</sup> — 12<sup>e</sup> année, Septembre 2010.~~

~~Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès : Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants, 2016 avec annexe actualisée, 2018.*~~

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* — Octobre 2004.

~~CSDCSO, *Pas à pas vers la réussite — Cadre d'imputabilité et de responsabilisation* — janvier 2010.~~

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011

Révisées le ~~22 juin février 2024~~Prochaine révision en ~~2027-2028~~

Page 1 de 26

## PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde et ses écoles s'engagent à créer les conditions nécessaires pour que tous les élèves puissent atteindre leur plein potentiel et réussir. Puisque tous les élèves sont uniques, il s'agit d'ajuster les stratégies pédagogiques en fonction de leurs objectifs d'apprentissage personnels, de leurs habiletés, de leurs préférences en matière d'apprentissage, de leurs champs d'intérêt et de garantir leur implication au processus afin d'assurer leur succès. La politique 3,406 sur l'évaluation du rendement des élèves tente de concilier les besoins de cohérence à l'échelle du Conseil. La politique et les directives administratives qui l'accompagnent reflètent l'état actuel des recherches en éducation et pourraient évoluer avec le temps, au fur et à mesure que nous en apprenons davantage sur la façon dont les élèves apprennent et sur l'évaluation efficace.

## MODALITÉS

1 LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DE LA MATERNELLE À LA 12<sup>e</sup> :CADRE D'ÉVALUATION

La recherche portant sur l'évaluation efficace situe l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage dans un cadre composé de trois processus et de cinq stratégies que le personnel enseignant et l'élève utilisent en collaboration pour favoriser l'apprentissage de l'élève.

Les trois processus identifiés par Ramaprasad dans Black et William (2009, p. 7, traduction libre) sont :

- déterminer l'apprentissage ciblé pour l'élève;
- déterminer où se situe l'élève dans son apprentissage;
- déterminer ce qui doit être fait pour que l'élève y arrive.

Les cinq stratégies sont adaptées de Black et William (2009, p. 8, traduction libre) :

- déterminer et clarifier les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation avec les élèves;
- planifier des échanges efficaces au niveau du groupe-classe et d'autres situations d'enseignement et d'apprentissage qui permettent d'obtenir des preuves d'apprentissage de l'élève;
- fournir des rétroactions descriptives qui favorisent l'apprentissage;
- engager les élèves à devenir des ressources pour leurs pairs par l'entremise de stratégies d'enseignement ciblées et de l'appui.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 2 de 26

---

~~← développer, par l'entremise de stratégies d'enseignement ciblées, la capacité des élèves à s'approprier leur propre apprentissage.~~

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 3 de 26

**LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DE LA MATERNELLE À LA 12<sup>E</sup> :****1.1 4. — L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage**

L'évaluation au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) est influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement, l'équité, la transparence et l'effort. Les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les compétences visées sont enseignées explicitement, évaluées et développées selon un processus continu et transparent qui guide les élèves et leur permet de cheminer dans leur apprentissage.

**1.2 2. — L'évaluation de l'apprentissage**

L'évaluation suppose l'analyse et l'interprétation des preuves d'apprentissage pour déterminer la progression et l'apprentissage de l'élève par rapport aux attentes énoncées dans le curriculum et pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année, à déterminer le rendement qui représente l'apprentissage.

**1.3 3. — L'engagement des élèves et du personnel enseignant**

Les élèves doivent participer activement et de façon responsable à la préparation de leur évaluation afin d'en tirer profit et d'orienter leurs actions. Le personnel enseignant veille donc à la planification de l'évaluation et s'assure d'offrir aux élèves une variété de situations aptes à déterminer des progrès et les prochaines étapes à suivre à l'aide de la rétroaction descriptive.

**4. — L'inclusion et le bien-être****1.4**

Le respect et la valorisation de chaque apprenante et apprenant sont pris en compte dans le processus d'apprentissage et d'évaluation. Afin d'atteindre ces principes et d'assurer l'engagement culturel et la construction identitaire, tous les moyens sont mis en place à l'école grâce à des pratiques collaboratives et collectives qui permettent l'actualisation d'un modèle de différenciation pédagogique.

**1.5 5. — La responsabilité et l'imputabilité**

Les pratiques d'évaluation relèvent de la politique *Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* – *Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants* du ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Supplément — Mathématiques, de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année* et *Supplément — Français, de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année* reflètent la mission, la vision et les valeurs du Conseil scolaire Viamonde. Ces documents orientent les pratiques d'évaluation.

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

**1.6 ~~6~~ La communication du rendement**

La communication de l'apprentissage de l'élève aux parents devrait se faire tout au long de l'année de diverses manières. Des rapports officiels sont aussi fournis au cours de l'année scolaire.

**1.6.1** À la maternelle et au jardin d'enfants, trois rapports officiels sont fournis :

- le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants : observations initiales*;
- le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants (remis à deux reprises)*.

**1.6.2** De la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année, trois rapports officiels sont fournis :

- le *Bulletin de progrès scolaire*;
- le *Bulletin scolaire, première étape*;
- le *Bulletin scolaire, deuxième étape*.

**1.6.3** De la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, deux rapports par semestre sont fournis :

- le *Bulletin scolaire, première étape*;
- le *Bulletin scolaire, deuxième étape*.

**1.7 Les attentes génériques découlant de la politique d'aménagement linguistique (PAL)**

Tous les programmes-cadres pour les écoles de langue française en Ontario comprennent deux attentes génériques visant :

- la *capacité de communiquer oralement en français*;
- l'*engagement culturel*.

Ces attentes explicitent le mandat de l'école de langue française en Ontario. « La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert. » (PAL, p.7, 2004)

Ces deux attentes génériques sont évaluées dans tous les domaines, dans toutes les matières et dans tous les cours, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

**1.8 Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail**

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 5 de 26

Les Habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail du bulletin scolaire sont essentielles à la réussite de l'élève. Ainsi, le personnel enseignant de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année :

- en fait un enseignement explicite ;
- les évalue de façon continue ;
- amène l'élève à se fixer des objectifs personnels pour s'améliorer ;
- utilise des grilles d'observation qui permettent de recueillir des preuves et faire la collecte de données par rapport à ces habiletés et habitudes.

Pour les élèves ayant un PEI, il arrive que les attentes du PEI soient similaires aux Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail du bulletin. Dans ce cas, il est important que l'évaluation par rapport aux attentes du PEI et aux Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail du bulletin soient fondées sur les mêmes critères d'évaluation même si elle se déroule à différents moments pendant l'année scolaire. L'énoncé suivant devra se retrouver au début du commentaire portant sur les Habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail du bulletin : « La cote attribuée à (préciser l'habileté d'apprentissage ou l'habitude de travail ciblées au PEI) est évaluée en fonction des attentes du PEI. »

### 1.9 L'évaluation de qualité

Pour assurer la validité et la fiabilité de l'évaluation ainsi que pour favoriser l'apprentissage, le personnel enseignant utilise des stratégies d'évaluation fondées sur les principes d'équité, qui sont diversifiées et conçues pour offrir à l'élève des possibilités maximales de démontrer ses apprentissages. De plus, la planification de l'évaluation doit se faire au moment de la planification de l'enseignement.

L'évaluation de qualité :

- est directement liée à l'enseignement et à l'apprentissage ;
- présente des critères d'évaluation reliés aux attentes et compétences de la grille d'évaluation du rendement ;
- précise les critères d'évaluation qui ont été élaborés au préalable préférablement avec les élèves ;
- offre un questionnement clair et précis dans un langage que l'élève peut comprendre ;
- mesure ce qu'elle affirme mesurer ;
- est différenciée.

### 1.10 La différenciation de l'évaluation

Tout comme l'enseignement est différencié afin de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves, il en est de même pour l'évaluation. L'évaluation doit ainsi tenir compte du profil de l'élève afin de lui donner l'occasion de démontrer son meilleur rendement. Pour ce faire, le personnel enseignant :

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 6 de 26

- [offre à l'élève des évaluations signifiantes et authentiques :](#)
- [évalue le processus aussi bien que le produit :](#)
- [adapte les évaluations au profil de l'élève \(p. ex., style d'apprentissage, intérêts, besoins\) :](#)
- [tient compte du rythme d'apprentissage de l'élève afin d'offrir l'évaluation au moment opportun :](#)
- [offre des choix à l'élève quant à la façon dont elle ou il sera évalué \(p. ex., évaluation à l'oral en lecture, démonstration, technologie d'aide\).](#)

[Ainsi toutes les modalités qui donnent l'occasion à l'élève de démontrer son meilleur rendement doivent être offertes à tous les élèves avec ou sans PEI \(p. ex., ÉS, ALF, PANA\) dans tous les contextes d'évaluation.](#)

**2 PRATIQUES PÉDAGOGIQUES PORTANT SUR L'ÉVALUATION****2.1 Déterminer les résultats d'apprentissage**

L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage exige que le personnel enseignant et les élèves aient une vision commune de ce qui doit être appris. Les résultats d'apprentissage sont des énoncés brefs, concis et précis qui décrivent, dans un langage que l'élève comprend, ce qu'elle ou il doit connaître et faire à la fin d'une situation d'apprentissage.

Le personnel enseignant détermine les résultats d'apprentissage escomptés à partir des attentes et des contenus d'apprentissage du curriculum. Les résultats d'apprentissage sont ensuite partagés avec les élèves et clarifiés tout au long de l'apprentissage. Il faut s'assurer que le résultat est observable, d'où l'importance de bien choisir le verbe.

**2.2 Déterminer les critères d'évaluation**

L'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation en tant qu'apprentissage requièrent aussi que le personnel enseignant et les élèves aient une vision commune de ce qui constitue la réussite d'un apprentissage. Les critères d'évaluation décrivent clairement ce qui est requis pour satisfaire aux résultats d'apprentissage. Lorsque les enseignantes et les enseignants planifient l'évaluation, ils établissent, en s'inspirant de la grille d'évaluation de la matière ou du cours, les critères qui seront utilisés pour évaluer l'apprentissage de l'élève. De même, ils planifient les preuves d'apprentissage que les élèves devront fournir pour démontrer leurs connaissances et leurs habiletés. Les critères d'évaluation sont utilisés pour construire des instruments de mesure.

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 7 de 26

Le personnel enseignant s'assure que les élèves comprennent les critères d'évaluation en les impliquant directement dans l'identification, la clarification et l'utilisation des critères afin de favoriser leur apprentissage. En examinant des exemples de travaux qui illustrent bien la qualité attendue et qui explicitent clairement des savoirs et des savoir-faire, les élèves peuvent se faire une idée plus précise de ce qui constitue la réussite d'un apprentissage et collaborer à établir les critères d'évaluation. En fonction du jugement professionnel du personnel enseignant, les critères d'évaluation devraient pouvoir être révisés tout au long du processus qui mène à l'atteinte des résultats d'apprentissage.

### 2.3 **Susciter des preuves d'apprentissage de l'élève**

Le personnel enseignant utilise une variété de stratégies d'évaluation afin de susciter des preuves d'apprentissage de l'élève. Ces stratégies devraient permettre d'obtenir des preuves d'apprentissage par *triangulation*, c'est-à-dire par des **observations**, des **conversations** et des **productions**. Par l'approche, le jugement final de l'apprentissage se trouve bonifié puisqu'il repose sur une panoplie d'interventions. Le personnel enseignant peut effectuer la collecte de preuves d'apprentissage\_:

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 8 de 26

- en élaborant des tâches qui fournissent à l'élève une panoplie de façons de démontrer son apprentissage;
- en observant l'élève en train d'accomplir des tâches;
- en préparant des questions efficaces qui permettent à l'élève d'expliquer sa pensée;
- en planifiant des périodes de conversation en petits groupes ou en groupe-classe, en français, qui permettent aux élèves d'expliquer et d'approfondir leur pensée.

L'information recueillie aide le personnel enseignant à ajuster son enseignement et fournir une rétroaction descriptive à l'élève.

Les devoirs qui sont conçus pour revoir des notions ou pour mettre en pratique de nouveaux apprentissages peuvent aussi devenir, dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage, des sources d'information qui permettent tant au personnel enseignant qu'aux élèves d'ajuster leurs stratégies pour améliorer l'apprentissage. ~~Par~~ contreCependant, bien qu'ils permettent de jeter un regard sur l'apprentissage de l'élève, les devoirs ne devraient pas pour autant servir à définir son rendement.

#### 2.4 Fournir une rétroaction descriptive

La rétroaction descriptive fournit aux élèves une description de leur apprentissage. En fournissant une rétroaction descriptive, l'écart entre le niveau de préparation actuel de l'élève et le résultat d'apprentissage visé sera considérablement réduit. La *rétroaction descriptive* fournit des renseignements précis aux élèves au sujet de leurs points forts, des améliorations requises et des étapes à franchir pour s'améliorer. Selon Davies (2007, p. 2), la rétroaction descriptive « donne de l'information qui permet à l'apprenant de modifier ou d'ajuster ce qu'il fait afin de s'améliorer. »

La rétroaction descriptive continue liée aux résultats d'apprentissage et aux critères d'évaluation est considérée l'outil pour améliorer l'apprentissage des élèves et est à la base du développement d'une culture d'apprentissage dans la classe. Lorsque les élèves et le personnel enseignant donnent et reçoivent des rétroactions, ils utilisent l'information recueillie pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Par le modelage, les élèves apprennent à utiliser les critères d'évaluation et à réagir aux rétroactions pendant l'apprentissage. Lors de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, le personnel enseignant doit offrir plusieurs occasions aux élèves de participer à la rétroaction et au réinvestissement à la suite d'une rétroaction avant de leur demander de fournir des preuves d'apprentissage dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage.

Le but premier de la rétroaction descriptive est d'encourager l'élève à réaliser son meilleur travail en bâtissant sur le travail antérieur tout en lui enseignant le langage et les habiletés à évaluer afin de lui permettre de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs.

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 9 de 26

**2.5 Développer chez l'élève des habiletés afin de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs**

L'autoévaluation transforme la relation élève-enseignante ou élève-enseignant. L'élève assume la responsabilité de son apprentissage alors que le personnel enseignant lui offre l'accompagnement nécessaire. Lorsque l'élève, avec l'appui du personnel enseignant, apprend à déterminer, à décrire et à utiliser les critères d'évaluation relatifs aux résultats d'apprentissage ciblés, elle ou il peut alors évaluer son travail ainsi que celui de ses pairs. À mesure que l'élève développe ses habiletés en autoévaluation, le personnel enseignant doit planifier des occasions qui permettent l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation. Pour guider l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs, il est important de fournir des pistes de réflexion à l'élève par modelage. Le personnel enseignant doit aussi offrir de la rétroaction descriptive à l'élève au sujet de la qualité de ses rétroactions personnelles ainsi que celles données à ses pairs. Le travail en équipe fournit des occasions aux élèves de développer leurs habiletés portant sur l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation. Il fournit aussi au personnel enseignant des occasions de montrer (par modelage) aux élèves comment utiliser les critères d'évaluation pour fournir de la rétroaction descriptive et comment développer leurs habiletés d'apprentissage tel l'esprit de collaboration. Le personnel enseignant et les élèves peuvent utiliser les données de l'évaluation recueillies dans le contexte d'un travail en équipe pour suivre le cheminement vers les résultats d'apprentissage et ajuster les stratégies d'enseignement et d'apprentissage dans le but d'améliorer l'apprentissage.

**2.6 Se fixer des objectifs d'apprentissage personnels**

À mesure que l'élève développe ses habiletés à s'autoévaluer, elle ou il reconnaît précisément ce qu'il lui faut faire pour améliorer son apprentissage et planifier les prochaines étapes. Le personnel enseignant commence par modeler l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnels. Il fournit de l'appui supplémentaire à l'élève en offrant une rétroaction descriptive sur ses objectifs d'apprentissage personnels et en l'aidant à déterminer et à noter les actions précises qui lui permettront de les atteindre et de suivre ses progrès.

Pour améliorer le rendement de tous les élèves à tous les niveaux et les aider à devenir des apprenantes et apprenants autonomes, le personnel enseignant doit s'engager à leur enseigner les habiletés nécessaires à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à leur fournir des occasions de les développer. Il faut structurer l'apprentissage des élèves en utilisant la stratégie de la délégation graduelle de la responsabilité de l'apprentissage, soit -:

**ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**

Page 10 de 26

- démontrer ces habiletés pendant les périodes d'enseignement;
- effectuer une transition vers l'apprentissage guidé et offrir des mécanismes de soutien;
- demander à l'élève de partager la responsabilité de l'évaluation en portant un regard critique sur son travail; et
- graduellement, fournir à l'élève des occasions d'évaluer ses apprentissages de façon autonome.

Le but ultime de ce processus est de faire cheminer l'élève de l'apprentissage guidé à l'apprentissage autonome tout en respectant son niveau de préparation.

**2.7 Développer des habiletés d'autorégulation**

Le programme de la maternelle et du jardin d'enfants porte une attention particulière au développement des habiletés d'autorégulation de l'enfant. Ces habiletés sont essentielles à sa capacité d'apprendre ainsi que de réfléchir à son apprentissage et de l'évaluer. Les composantes complexes de l'autorégulation jouent un rôle déterminant dans le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail. À la maternelle et au jardin d'enfants, l'autorégulation est intégrée aux attentes d'apprentissage et est évaluée avec celles-ci.

**3 L'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE**

L'évaluation suppose l'analyse et l'interprétation des preuves d'apprentissage de sources variées pour déterminer la progression et l'apprentissage de l'élève par rapport aux attentes du curriculum.

À la maternelle et au jardin d'enfants, les attentes sont reliées aux quatre domaines suivants : appartenance et contribution; autorégulation et bien-être; manifestations des apprentissages en littératie et en mathématiques; et, résolutions de problèmes et innovation. La manifestation de la progression dans l'apprentissage pour l'évaluation provient de la documentation pédagogique recueillie. Il est compris que l'équipe pédagogique utilise des preuves d'apprentissage de sources variées afin d'augmenter la fidélité et la validité de l'évaluation de l'apprentissage.

De la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année, toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage doivent être traités dans le programme d'enseignement. Cependant, seules les attentes feront l'objet de l'évaluation de l'apprentissage. Les preuves d'apprentissage recueillies par le personnel enseignant proviennent de trois sources (triangulation) : des observations, des conversations et des productions des élèves afin d'augmenter la fidélité et la validité de l'évaluation de l'apprentissage.

**4 GRILLE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT**

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 11 de 26

Le personnel enseignant s'assurera que l'apprentissage de l'élève est évalué de manière équilibrée par rapport aux quatre compétences et il prendra soin de considérer la satisfaction des attentes par rapport aux compétences appropriées. L'expression «\_de manière équilibrée\_» indique que les compétences de la grille sont toutes les quatre importantes et qu'elles devraient faire partie du processus d'évaluation, d'enseignement et d'apprentissage de toutes les matières. Le recours à cette expression indique aussi que l'importance relative des compétences les unes par rapport aux autres peut différer selon la matière ou le cours. L'équilibre visé quant aux quatre compétences pour chaque matière ou chaque cours devrait refléter l'importance qui leur est accordée dans les attentes de la matière ou du cours ainsi que dans les stratégies pédagogiques.

Dans la grille d'évaluation adaptée, une série de critères viennent préciser davantage chaque compétence et définissent les dimensions du rendement de l'élève qui sont évaluées. Les descripteurs permettent à l'enseignante ou l'enseignant de poser un jugement professionnel sur la qualité du rendement de l'élève et de lui donner une rétroaction descriptive.

La grille d'évaluation adaptée :

- vise une approche globale au niveau de la notation (attribution de niveaux de rendement) -plutôt qu'analytique (attribution de points);
- mène à une collecte de données qui se fait à partir de niveaux de rendement (1 à 4 avec ou sans + ou -); -le «\_R\_» peut être utilisé pour indiquer que l'élève n'atteint pas encore le niveau\_1 et qu'il devra réaliser des apprentissages supplémentaires pour escompter des succès. Le «\_I\_» est utilisé lorsque l'enseignante ou l'enseignant ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la cote ou la note.
- mène à une collecte de données qui indique un niveau de rendement global pour le travail en entier ainsi qu'un niveau de rendement pour chacune des compétences visées par l'évaluation.

Il faut souligner que l'attribution du «\_R\_» ou du «\_niveau\_1\_» sur une évaluation requiert un appui supplémentaire **immédiat** et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage.

La grille d'évaluation adaptée doit accompagner les évaluations remises à l'élève afin de lui fournir une rétroaction évaluative qui est détaillée et juste. Il faut souligner que la grille d'évaluation adaptée est un outil de communication du rendement pour l'élève et ses parents<sup>1</sup>. Il est donc important que le langage utilisé dans cette grille soit accessible à l'élève. -Elle doit être adaptée directement à la tâche d'évaluation en incluant :

- uniquement les compétences visées;
- les critères d'évaluation précis;

<sup>1</sup> Dans le présent document, le terme *parents* désigne mère, père, tutrice ou tuteur.

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 12 de 26

- les types de descripteurs reliés aux critères d'évaluation (p. ex., exactitude, profondeur, envergure);
- une échelle de progression appropriée.

**5 Niveaux de rendement**

Le rendement est déterminé en fonction des quatre compétences et des niveaux de la grille d'évaluation du rendement. Ces niveaux sont expliqués ci-dessous.

**Le niveau\_-1**, bien qu'il indique une réussite, dénote un rendement très inférieur à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une efficacité limitée. Un rendement à ce niveau indique que l'élève doit s'améliorer considérablement pour combler des insuffisances spécifiques dans ses apprentissages si elle ou il désire réussir l'année suivante ou le cours suivant.

**Le niveau\_-2** indique un rendement qui se rapproche de la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une certaine efficacité. Un rendement à ce niveau indique que l'élève devrait s'efforcer de corriger les insuffisances identifiées dans ses apprentissages afin que sa réussite future soit assurée.

**Le niveau\_-3** correspond à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec efficacité. Les parents d'un élève se situant au niveau\_-3 peuvent considérer que leur enfant sera bien préparé pour l'année d'études suivante ou le cours suivant.

**Le niveau\_-4** signifie que le rendement de l'élève est supérieur à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec beaucoup d'efficacité. Cependant, un rendement de niveau\_-4 ne signifie pas que le rendement de l'élève dépasse les attentes énoncées pour l'année d'études ou le cours.

De la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup>-année, il faut utiliser une approche globale pour faire la notation des travaux de l'élève. La détermination de la note finale du bulletin scolaire doit être fondée sur le jugement professionnel du personnel enseignant et sur l'interprétation des preuves d'apprentissage. La note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours; cependant, le personnel enseignant portera une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes. De la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>-année, une note finale est inscrite à la fin de chaque cours et le crédit correspondant est accordé si l'élève a obtenu une note de 50- pour 100 ou plus. Pour chaque cours, la note finale sera déterminée comme suit:-

- Soixante-dix pour cent (70-%) de la note sera fondée sur les évaluations effectuées durant le cours. Cette proportion de la note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours; le personnel enseignant

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 13 de 26

accordera cependant une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes.

- Trente pour cent de la note (30-%) sera fondée sur l'évaluation finale effectuée vers la fin du cours ou à la fin de celui-ci; le personnel enseignant peut utiliser une option ou une combinaison des options suivantes pour recueillir les preuves d'apprentissage: un examen, une activité, un projet, une dissertation ou tout autre mode d'évaluation approprié au cours. L'évaluation finale permet à l'élève de démontrer une compréhension exhaustive des attentes du cours.

Un crédit sera accordé et consigné pour chaque cours où l'élève obtient une note finale de 50-% ou plus. Les modalités visant les élèves qui n'ont pas reçu le crédit prévu sont précisées dans le document *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>-année — Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (en révision).

## **6 COMMUNICATION DU RENDEMENT**

La communication de l'apprentissage de l'élève aux parents devrait se faire tout au long de l'année. Le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants* et le *Bulletin scolaire* sont des moyens de communication du rendement officiels avec l'élève et les parents. Le langage utilisé dans les commentaires doit éviter le jargon pédagogique afin d'être accessible à cette clientèle.

**6.1** À la maternelle et jardin d'enfants, les descriptions précises et les commentaires anecdotiques de l'équipe pédagogique doivent porter sur ce que l'élève a appris, décrire ses points forts, reconnaître sa progression et déterminer les prochaines étapes par rapport aux attentes pour chacun des quatre domaines.

**6.2** De la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup>-année, le commentaire doit inclure une force et une prochaine étape et être rédigé sur un ton respectueux. L'évaluation de l'apprentissage sur le bulletin porte sur deux aspects distincts, mais reliés, du rendement de l'élève :

- la satisfaction des attentes du curriculum;
- le développement des compétences, des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail.

La cote ou la note en pourcentage accordée au bulletin par rapport à la satisfaction des attentes du curriculum doit représenter le niveau de rendement réel par rapport aux attentes et aux compétences du programme-cadre.

## **7 Transfert des niveaux de rendement en cotes ou en pourcentage** **DES NIVEAU DE RENDEMENT EN COTES OU EN POURCENTAGE**

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

7.1 De la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup>-année, le transfert des niveaux de rendement en cotes se fait uniquement pour le bulletin à l'aide du tableau de conversion ci-dessous et en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

| Niveaux de rendement  | Cotes | Niveaux de rendement | Cotes |
|---|-------|----------------------|-------|
| 4+  | A+    | 2+                   | C+    |
| 4   | A     | 2                    | C     |
| 4-  | A-    | 2-                   | C-    |
| 3+  | B+    | 1+                   | D+    |
| 3   | B     | 1                    | D     |
| 3-  | B-    | 1-                   | D-    |
| L'attribution du «-R-» ou du «-niveau-1-» requiert un appui supplémentaire immédiat et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage. |       | R                    | R     |

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

**7.2** En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> -année, le transfert des niveaux de rendement en pourcentage se fait uniquement pour le bulletin et en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

| Niveaux de rendement   | Pourcentage     | Niveaux de rendement | Pourcentage |
|--|-----------------|----------------------|-------------|
| 4+   | 96 -% ou 100 -% | 2+                   | 68 -%       |
| 4  | 90 -%           | 2                    | 65 -%       |
| 4-   | 84 -%           | 2-                   | 62 -%       |
| 3+   | 78 -%           | 1+                   | 58 -%       |
| 3  | 75 -%           | 1                    | 55 -%       |
| 3-   | 72 -%           | 1-                   | 52 -%       |
| L'attribution du «-R-» ou du «-I-» requiert un appui supplémentaire immédiat et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage. |                 | R et I               | R et I      |

**7.3** De la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> -année, même si la collecte de données des évaluations sommatives doit se faire à partir de niveaux de rendement, le personnel enseignant de ces années d'études fera le transfert en pourcentage pour chacune des évaluations sommatives à l'aide du tableau de conversion ci-dessous.

| Niveaux de rendement  | Cotes          | Niveaux de rendement | Cotes         |
|---|----------------|----------------------|---------------|
| 4+  | 95 -% à 100 -% | 2+                   | 67 -% à 69 -% |
| 4   | 87 -% à 94 -%  | 2                    | 63 -% à 66 -% |
| 4-  | 80 -% à 86 -%  | 2-                   | 60 -% à 62 -% |
| 3+  | 77 -% à 79 -%  | 1+                   | 57 -% à 59 -% |
| 3   | 73 -% à 76 -%  | 1                    | 53 -% à 56 -% |
| 3-  | 70 -% à 72 -%  | 1-                   | 50 -% à 52 -% |
| R : 49 -% et moins <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 -% : indique que l'élève ne satisfait qu'à certaines attentes du programme-cadre.</li> <li>• 30 -% : indique que l'élève ne satisfait qu'à peu d'attentes du programme-cadre</li> <li>• 0 -% : indique que l'élève ne satisfait à aucune attente du programme cadre</li> </ul> |                |                      |               |
| I — La cote «-I-» ne doit pas être utilisée en 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> -année.   |                |                      |               |

**8** RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE PORTANT SUR LES PREUVES D'APPRENTISSAGE

Les élèves sont responsables de fournir des preuves d'apprentissage qui témoignent jusqu'à quel point elles ou ils satisfont aux attentes du curriculum en fonction des échéanciers établis.

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 16 de 26

Elles ou ils doivent comprendre qu'il y a des conséquences à la tricherie, au plagiat, au manque de respect pour les échéanciers établis et pour les travaux non remis, servant à l'évaluation sommative.

**8.1 Travaux remis en retard ou non remis**

Le personnel enseignant doit tenir compte des travaux remis en retard et des travaux non remis dans la section des *Habilités d'apprentissage et des habitudes de travail*. Le personnel enseignant a la responsabilité de développer chez l'élève les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail reliées au respect des échéanciers. Dans la mesure du possible, l'évaluation des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail, sauf celles qui sont intégrées aux attentes du curriculum, ne devrait pas influencer sur la détermination de la cote ou de la note en pourcentage.

Le but premier de l'évaluation et de la communication du rendement étant l'amélioration de l'apprentissage de l'élève, la direction d'école, en collaboration avec le personnel enseignant et l'élève utiliseront les stratégies suivantes pour déterminer un plan d'action qui favorisera la réussite de l'élève. Bien entendu, la communication avec les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève est un élément important qui favorisera l'actualisation de ce plan d'action.

**8.2 Travaux remis en retard**

Dans cette optique, la direction d'école et le personnel enseignant doivent utiliser, entre autres, les stratégies suivantes pour un travail remis en retard\_:

- fixer un nouvel échéancier raisonnable avec l'élève en tenant compte des particularités de la situation\_;
- fournir des explications supplémentaires\_;
- morceler le travail\_;
- prévoir des rencontres avec l'élève afin de revoir le travail accompli\_;
- communiquer avec les parents afin de les informer du travail remis en retard et du nouvel échéancier ainsi que des mécanismes mis en place pour appuyer l'élève\_;
- proposer un travail alternatif s'il le juge approprié.

**8.3 Travaux non remis**

Après avoir appliqué les stratégies présentées dans la section *Travaux remis en retard*, la direction d'école et le personnel enseignant doivent utiliser les stratégies suivantes pour un travail non remis\_:

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 17 de 26

---

- leur jugement professionnel afin de déterminer si l'élève a satisfait à l'attente ou aux attentes visées dans d'autres contextes (p. ex., travail en classe, devoirs, évaluations formatives). Dans ce cas, le personnel enseignant accorde un niveau de rendement représentatif des compétences et des habiletés que l'élève a démontrées par rapport à l'attente ou aux attentes visées par le travail. Le personnel enseignant doit aussi tenir compte du travail partiellement complété par l'élève (p. ex., brouillon) pour accorder ce niveau de rendement.

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 18 de 26

- Dans le cas où, selon le jugement professionnel du personnel enseignant, l'élève n'a pas satisfait à l'attente ou aux attentes visées dans d'autres contextes ou à l'aide du travail partiellement complété, le commentaire de bulletin doit indiquer «*-La note ou la cote accordée tient compte d'un travail non remis ou de travaux non remis.-*».

En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> -année, il faut donner l'occasion à l'élève de remettre tout travail sommatif jusqu'à une semaine avant la fin du cours. Entre la 9<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> -année, il faut donner l'occasion à l'élève de remettre tout travail sommatif au dernier cours, c'est-à-dire avant la période d'examen. Il faut noter, toutefois, qu'en 12<sup>e</sup> -année, ce délai sera ajusté en fonction des exigences et des échéanciers des institutions postsecondaires.

#### 8.4 Plagiat et tricherie

Le plagiat consiste à s'approprier des mots ou des idées d'un autre auteur sans en reconnaître la source; la tricherie consiste à s'approprier du travail fait par une autre personne (p. ex., un autre élève, un parent) ou par l'intelligence artificielle. Le personnel enseignant doit prendre les mesures nécessaires pour enrayer le plagiat et la tricherie chez l'élève. Pour ce faire, il revient au personnel enseignant de mettre en place des moyens pour prévenir et détecter le plagiat et la tricherie ainsi que des conséquences appropriées pour l'enrayer.

##### 8.4.1 Prévention

Afin de prévenir le plagiat, il faut enseigner de façon explicite, et ce, à toutes les années d'études, les stratégies pour l'éviter (p. ex., citations, paraphrase, résumé, reformulation, références). Il faut -:

- enseigner explicitement l'utilisation éthique des sources d'information, dont l'intelligence artificielle;
- amener l'élève à comprendre ce que sont le plagiat et la tricherie ainsi que la gravité de ces gestes;
- faire en sorte que la majeure partie des travaux soit faite en classe de façon à mieux suivre l'élève dans les étapes de la tâche assignée;
- expliciter, dans un langage que l'élève comprend, les conséquences du plagiat et de la tricherie.

#### **Détection**

##### 8.4.2 Détection

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 19 de 26

Il est important de [faire une enquête avant de](#) pouvoir confirmer qu'un élève a plagié [un travail en trouvant la source](#) ou [prouver qu'il a triché](#) [afin d'évaluer la situation](#) en s'appuyant sur des faits. [Il est possible pour le personnel enseignant ou la direction d'école de questionner l'élève sur son travail afin d'en vérifier sa compréhension globale ou, par exemple, expliquer des différences de style d'écriture, de qualité d'orthographe, grammaire et syntaxe, etc.](#) [L'élève a la responsabilité de pouvoir identifier les sources d'information utilisées et faire les liens avec son travail.](#)

#### 8.4.3 Conséquences

Peu importe l'année d'études, tout incident de plagiat ou de tricherie doit être communiqué à l'élève, aux parents et à la direction de l'école. De plus, il est important de tenir compte du plagiat et de la tricherie dans la section des *Habilités d'apprentissage et des habitudes de travail*. Le personnel enseignant doit aussi s'assurer que l'élève comprenne bien la portée de son geste avant d'imposer une conséquence.

- Aux cycles intermédiaire et supérieur, selon le contexte et les circonstances particulières de l'élève, le personnel enseignant devra impliquer la direction d'école pour prendre la décision quant à la conséquence. Cette conséquence doit tenir compte du niveau de maturité et des circonstances particulières de l'élève.

Enfin, il doit y avoir une bonne communication entre la direction d'école et le personnel enseignant afin que la prévention, la détection et l'application des conséquences se fassent de façon uniforme.

Dans un contexte de cheminement professionnel, autant pour les enseignantes et les enseignants que pour les élèves, la direction d'école, en collaboration avec le personnel enseignant, doit compléter l'annexe\_1 [Stratégies de l'école visant la responsabilisation des élèves dans la démonstration des preuves d'apprentissage](#), et en faire parvenir une copie à la surintendance de l'éducation responsable de la supervision de l'école avant le 30<sup>e</sup> septembre.

## 9 LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS : MODIFICATIONS, ADAPTATIONS ET PROGRAMMES COMPOSÉS D'ATTENTES DIFFÉRENTES

La *Loi sur l'éducation* précise que l'évaluation, pour les élèves ayant des besoins particuliers, doit être une composante importante de leur programme. La définition de «\_programme d'enseignement à l'enfance en difficulté\_» se lit ainsi\_-: «\_Programme d'enseignement fondé sur les résultats d'une évaluation continue et modifiée\_ par ceux-ci en ce qui concerne un élève [en difficulté ayant des besoins spécialisés](#), y compris un projet qui renferme des objectifs

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 20 de 26

particuliers et un plan des services éducatifs qui satisfont aux besoins de l'élève.» (Extrait de la *Loi sur l'éducation*, paragraphe 111.1).

Le plan d'enseignement individualisé (PEI) décrit le programme d'enseignement et/ou les services à l'enfance en difficulté d'éducation spécialisée requis par l'élève. Le PEI précise si l'élève nécessite :

- seulement des adaptations; ou
- des attentes modifiées avec la possibilité d'adaptations; ou
- des attentes différentes dans des domaines d'étude n'existant pas dans le curriculum.

Si les attentes et les contenus d'apprentissage établis pour l'élève sont modifiés ou différents de ceux du programme ordinaire de l'année d'études ou du cours, le personnel enseignant fondera l'évaluation de son rendement sur les attentes énoncées dans le programme d'enseignement individualisé (PEI).

Lorsque le PEI d'un élève requiert seulement la prestation d'adaptations particulières dans une matière, un domaine ou un cours, le personnel enseignant fondera son évaluation sur les attentes de l'année d'études ou du cours. (Veuillez noter que les adaptations en matière d'évaluation aux fins des évaluations provinciales à grande échelle sont indiquées dans le PEI. Ces adaptations doivent être conformes aux adaptations qui sont utilisées dans les pratiques d'évaluation en salle de classe et autorisées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation [OQRE].).

### **Adaptations**

#### **9.1 Adaptations**

Les élèves ayant des besoins particuliers spécialisés peuvent requérir des adaptations pour participer au programme d'études et pour démontrer leur rendement par rapport aux attentes. Le terme *adaptations* désigne les stratégies pédagogiques et les stratégies d'évaluation, les ressources humaines et/ou l'équipement personnalisé dont l'élève a besoin pour apprendre et démontrer son apprentissage.

Les attentes pour l'année d'études ou le cours du curriculum de l'Ontario ne sont nullement modifiés par l'utilisation d'adaptations. Lorsque des adaptations sont nécessaires pour évaluer l'apprentissage de l'élève de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année, elles sont indiquées dans le PEI de l'élève.

À la maternelle et jardin d'enfants, si le PEI exige seulement des adaptations, l'équipe pédagogique ne doit pas cocher la case « PEI ».

#### **9.2 Attentes modifiées**

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 21 de 26

9.2.1 À la maternelle et au jardin d'enfants, si les attentes dans le PEI se fondent sur les attentes du programme, mais qu'elles varient de celles du programme habituel, l'équipe pédagogique doit cocher la case « PEI » associée au domaine et insérer la mention suivante : « Les attentes du programme ont été modifiées en fonction des besoins de l'enfant. »

~~À la maternelle et au jardin d'enfants, si les attentes dans le PEI se fondent sur les attentes du programme, mais qu'elles varient de celles du programme habituel, l'équipe pédagogique doit cocher la case « PEI » associée au domaine et insérer la mention suivante : « Les attentes du programme ont été modifiées en fonction des besoins de l'enfant. »~~

9.2.2 Au palier élémentaire, si les attentes dans son PEI sont fondées sur le curriculum de l'Ontario de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup>-année, mais qu'elles ne correspondent pas exactement aux attentes prescrites pour l'année d'études, le personnel enseignant cochera la case PEI appropriée sur le bulletin de progrès scolaire et sur le bulletin scolaire. De plus, le personnel enseignant doit inscrire, dans la section l'énoncé suivant :

~~« Cette (cote ou note en pourcentage) est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui ne correspondent pas exactement aux attentes de l'année, soit une augmentation, soit une diminution du nombre et/ou complexité des attentes. »~~

9.2.3 Au palier secondaire, pour les élèves qui ont un PEI, le personnel enseignant cochera la case PEI appropriée pour tous les cours visés par le programme. Si quelques attentes ou contenus d'apprentissage d'un cours ont été modifiés par rapport à ceux du curriculum et que l'élève étudie en vue d'obtenir le crédit pour le cours, il suffira de cocher la case PEI. Si les attentes et les contenus d'apprentissage ont été modifiés au point où la direction de l'école juge qu'un crédit ne pourra pas être accordé, on doit inscrire, dans la section « Commentaires », en plus des observations sur le rendement de l'élève, l'énoncé suivant : « Cette note en pourcentage est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui modifient considérablement les attentes du cours. »

~~Au palier secondaire, pour les élèves qui ont un PEI, le personnel enseignant cochera la case PEI appropriée pour tous les cours visés par le programme. Si quelques attentes ou contenus d'apprentissage d'un cours ont été modifiés par rapport à ceux du curriculum et que l'élève étudie en vue d'obtenir le crédit pour le cours, il suffira de cocher la case PEI. Si les attentes et les contenus d'apprentissage ont été modifiés au point où la direction de l'école juge qu'un crédit ne pourra pas être accordé, on doit inscrire, dans la section « Commentaires », en plus des observations sur le rendement de l'élève, l'énoncé suivant : « Cette note en pourcentage~~

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

---

*est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui modifient considérablement les attentes du cours. →*

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 23 de 26

**Attentes différentes****9.3 Attentes différentes**

Des attentes différentes sont élaborées pour aider les élèves à acquérir des connaissances et des habiletés qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. Comme elles ne font pas partie d'une matière ou d'un cours prescrit dans les programmes-cadres provinciaux, les attentes différentes sont présentées dans des programmes comportant des attentes différentes ou dans des cours comportant des attentes différentes (cours du palier secondaire). Parmi les programmes comportant des attentes différentes, on compte les domaines suivants : rééducation de la parole, habiletés sociales, formation en orientation et en mobilité, soins personnels. Les programmes comportant des attentes différentes sont offerts tant au palier élémentaire qu'au palier secondaire.

Pour certains élèves, ces programmes s'ajoutent aux attentes modifiées ou aux attentes prescrites pour l'année d'études ou le cours, qui sont énoncées dans le curriculum de l'Ontario. Dans certains cas, tout le programme de l'élève sera composé d'attentes différentes. Ces attentes sont mesurables et doivent préciser les connaissances ou les habiletés que l'élève pourra démontrer de façon autonome, si elle ou il reçoit les adaptations appropriées.

La planification de l'évaluation devrait être intégrée à l'élaboration de chacune des attentes différentes. On devrait utiliser une gamme diversifiée de méthodes pour évaluer l'apprentissage de l'élève et son rendement par rapport aux attentes énoncées dans le PEI.

Il est déconseillé d'attribuer un niveau de rendement ou une note en pourcentage sur le bulletin scolaire pour illustrer le niveau de satisfaction des attentes différentes de l'élève. Des comptes rendus anecdotiques peuvent être transmis aux parents dans le bulletin de progrès scolaire (élémentaire), les bulletins scolaires (élémentaire et secondaire) ou en utilisant un format différent (p. ex., section de l'évaluation du PEI) afin de les informer des progrès accomplis par leur enfant. Quand un format différent est utilisé, on devrait remettre ces comptes rendus en même temps que le bulletin de progrès scolaire et le bulletin scolaire des paliers élémentaire et secondaire, c'est-à-dire aux mêmes étapes de la communication du rendement.

Cependant, dans certains cas, au palier élémentaire et secondaire, une cote ou une note en pourcentage pourrait être inscrite dans une matière ou un domaine tant qu'elle s'appuie sur des instruments de mesure précis (p. ex. : grille adaptée, dossier anecdotique) qui permettent de recueillir des données pertinentes quant au jugement à poser et à la décision à prendre sur le rendement de l'élève. Le personnel enseignant cochera alors la case PEI appropriée en fonction de la matière ou du domaine d'étude. De plus, le personnel enseignant doit inscrire l'énoncé suivant : « *Cette (cote ou note en pourcentage) est fondée sur des attentes différentes qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario.* »

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 24 de 26

À la maternelle et au jardin d'enfants, lorsque les attentes d'apprentissage dans le PEI d'un enfant sont différentes du programme, l'équipe pédagogique doit cocher la case «-PEI-» associée au domaine et insérer la mention suivante : «-Les principaux apprentissages, la progression des apprentissages et les prochaines étapes de l'apprentissage se fondent sur des attentes différentes établies dans le PEI.-»

**9.4 Appui en français, l'actualisation linguistique en français (ALF) et le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)**

Tout le personnel doit porter une attention particulière à l'élève qui nécessite un appui en français et bénéficie du programme ou d'un cours ALF ou du PANA. Dans toutes les matières et selon les besoins de l'élève, le personnel enseignant doit choisir des approches, des stratégies d'enseignement et des activités d'apprentissage ou d'évaluation en consultation avec l'enseignante ou l'enseignant de l'un ou de l'autre de ces programmes.

**9.4.1** À la maternelle et au jardin d'enfants, lorsque l'enfant nécessite un appui en français, l'équipe pédagogique doit cocher la case «-Appui en français-» sur le Relevé des apprentissages.

**9.4.2** De la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup>-année, le personnel enseignant cochera la case ALF sur le bulletin de progrès scolaire ainsi que sur le bulletin scolaire, sous la rubrique Français si une ou un élève suit le programme-cadre d'ALF. On fondera l'évaluation sur les attentes du programme-cadre d'ALF et on inscrira, l'énoncé suivant : «-Les attentes et les contenus d'apprentissage qui composent le programme de français de l'élève sont tirés du programme-cadre d'actualisation linguistique en français.-»

Si une ou un élève en apprentissage de la langue française démontre des compétences suffisantes pour lui permettre de suivre le programme de français pour l'année d'études en cours, le personnel enseignant ne cochera pas la case ALF.

**9.4.3** Au secondaire, si l'élève est inscrit à un cours d'ALF, il suffira d'inscrire le titre du cours et son code sur le bulletin scolaire et de préciser la note octroyée à l'élève dans ce cours d'ALF.

**ANNEXE**

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

➤ *Annexe 1 Stratégies de l'école visant la responsabilisation des élèves dans la démonstration des preuves d'apprentissage*

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Page 26 de 26

---

**ANNEXE -1****Stratégies de l'école visant la responsabilisation des élèves  
dans la démonstration des preuves d'apprentissage**

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Direction : \_\_\_\_\_ -Date : \_\_\_\_\_

**Travaux remis en retard ou non remis :-:**

|                           |
|---------------------------|
| Stratégies d'appui        |
| Conséquences progressives |

**Plagiat et tricherie :-:**

|                           |
|---------------------------|
| Stratégies de prévention  |
| Conséquences progressives |



# **Alimentation saine**

**Petits  
déjeuners et  
collations  
dans les  
écoles**



# NPP 150

## Aliments et boissons dans les écoles

« Le gouvernement de l'Ontario s'engage à faire des écoles des lieux plus sains pour les élèves afin de leur offrir les conditions nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel. Un milieu scolaire sain est un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite des élèves, et contribue à leur bien-être social et affectif. Les écoles ont un important rôle à jouer pour aider les élèves à mener une vie plus saine, notamment en enseignant aux élèves les habiletés nécessaires pour faire des choix sains et en renforçant ces habiletés par une mise en pratique en milieu scolaire. »

# Politique du Conseil 3,303

« Les objectifs de la politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles sont :

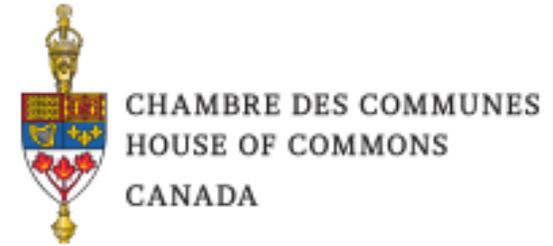
- de contribuer à améliorer les résultats d'apprentissage;
- d'améliorer la santé de tous les élèves;
- de réduire le risque pour les élèves d'avoir des maladies chroniques graves comme des maladies cardiaques, le diabète de type 2 et certains types de cancer;
- de renforcer les connaissances, les compétences et les comportements développés dans diverses matières et disciplines du curriculum de l'Ontario qui portent sur une saine alimentation. »

# Programme d'alimentation saine pour les élèves: lignes directrices sur la nutrition 2020



« Le Programme d'alimentation saine pour les élèves (PASE) aide les écoles et les établissements communautaires à offrir des collations, des petits déjeuners et des déjeuners sains aux enfants et jeunes dans la province pour favoriser leur apprentissage, l'acquisition d'habitudes alimentaires saines et le sentiment d'appartenance à l'école. »

# Cadre national visant l'établissement d'un programme d'alimentation en milieu scolaire



- Améliorer l'accès à l'alimentation saine aux élèves du Canada afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs études.
- Adresser l'insécurité à l'accès à la nourriture saine, ainsi que l'anxiété et la santé mentale des élèves canadiens en lien avec celle-ci
- Améliorer l'impact sur la santé des groupes marginalisés
- Promouvoir les habitudes, les choix et le style de vie en lien avec l'alimentation saine
- Accroître la littératie en alimentation saine
- Appuyer les agriculteurs et les fermiers locaux (générer une meilleure économie); et
- Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Toutes ces initiatives sont conformes avec le Guide alimentaire canadien

The image is a screenshot of the Canadian Food Guide website. At the top, it features the Canadian flag and the text 'Gouvernement du Canada' and 'Government of Canada'. A search bar is located in the top right corner with the placeholder text 'Rechercher dans Canada.ca'. Below the header is a 'MENU' dropdown. The main content area is titled 'Savorez une variété d'aliments sains tous les jours'. It features a large image of a plate filled with various healthy foods, including vegetables, fruits, grains, and proteins. Four callouts point to different parts of the plate: 'Mangez des légumes et des fruits en abondance' (Eat a variety of vegetables and fruits in abundance), 'Consommez des aliments protéinés' (Consume protein-rich foods), 'Faites de l'eau votre boisson de choix' (Make water your drink of choice), and 'Choisissez des aliments à grains entiers' (Choose whole grain foods). On the left side, there is a vertical menu with five items: 'Guide alimentaire canadien', 'Guide alimentaire en bref', 'Recettes et compétences culinaires', 'Conseils pour une alimentation saine', and 'Ressources'.

# Programmes-cadres d'Éducation physique et santé 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année



# Mandat de chaque école de Viamonde par l'entremise des conseils d'école

## Programme d'alimentation saine

- Collation ou petit déjeuner d'ici décembre 2023
- Subventions municipales, provinciales et fédérales
- Levées de fonds
- Traiteurs



# Subventions municipales

- Toronto Foundation for Student Success
  - Hamilton Tastebuds
- Children's Foundation of Guelph and Wellington



# Subventions provinciales



- The Grocery Foundation
- Ontario Student Nutrition Program
- Student Nutrition Ontario



# Subventions fédérales

- Breakfast Club of Canada



# Subventions d'entreprises privées

- PC Children's Charity feeding hungry minds
  - YMCA
- Nutrition for Learning



# Subventions d'organisations non lucratives

- Karma Food Project – Simcoe Muskoka
  - Noelle's Gift To Children
- May Court Club of London Student Nutrition Program



**THE MAY COURT CLUB OF LONDON**  
*feeding children – nourishing hope*

# Fonctionnement

## Achat de nourriture:

- Commander pour livraisons
- Pour emporter par un membre du personnel ou bénévoles



## Distribution aux élèves

- Par des bénévoles
- Par les élèves d'une salle de classe accompagner de leur titulaire
- Par un club d'élèves accompagner par un membre du personnel
- Par du personnel enseignant et aide-enseignant
- Personnel de la garderie
- Par un traiteur





le 23 janvier 2024

## **AU COMITÉ ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ**

### **OBJET : CONSULTATION-DÉCLARATION CONTRE LE RACISME**

---

#### **Préambule**

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'impact durable de la colonisation et de l'esclavage sur les expériences éducatives et professionnelles des élèves et membres du personnel racialisés et non racialisés. De plus, dans le « Rapport d'étape au sujet des politiques sur l'antiracisme au Canada »<sup>1</sup>, People for Education explique l'importance de nommer le problème afin d'éradiquer les tabous liés au racisme et améliorer la compréhension de cet enjeu. Le Conseil s'engage à réduire l'impact des héritages négatifs dans le cycle de vie éducatif des élèves et dans les expériences quotidiennes des membres du personnel. C'est pour ces raisons que le Conseil scolaire veut adopter une déclaration contre le racisme.

Le Conseil a décidé d'organiser des consultations auprès de Comité participatif des élèves, les membres du personnel (La direction des services), le Comité Parents Partenaires et le Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion. Grâce au processus de consultation, le Conseil espère obtenir un retour d'information sur le contenu de la déclaration et déterminer comment la déclaration sera intégrée au sein du Conseil scolaire Viamonde.

#### **II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 23 janvier intitulé « Consultation auprès de la communauté Viamonde: Déclaration contre le racisme » soit reçu.

#### **Présenté et préparé par :**

L'agente en équité et droits de la personne

Shondra Mings

---

<sup>1</sup> « Rapport d'étape Au Sujet Des Politiques Sur l'antiracisme Au Canada. » *Policy Commons*, People for Education, 19 Jan. 2023, [policycommons.net/artifacts/3372927/rapport-detape-au-sujet-des-politiques-sur-lantiracisme-au-canada/4171731/](https://policycommons.net/artifacts/3372927/rapport-detape-au-sujet-des-politiques-sur-lantiracisme-au-canada/4171731/).



Annexes

A – Présentation

B-[Padlet](#)

Consultation auprès de la communauté Viamonde:

# Déclaration contre le racisme

janvier 2024

# Ordre du jour

- Introduction
- L'importance d'une déclaration contre le racisme
- Public ciblé par la déclaration et l'utilisation de cette déclaration
- La déclaration
- Discussion sur la déclaration

# Personnel impliqué dans le processus de consultation



- Surintendant de l'éducation, Hugues A. Kamga
- Agente en équité et droits de la personne, Shondra Mings



## Consultations

- Comité participatif des élèves
- Les membres du personnel (La direction des services)
- Comité Parents Partenaires
- Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion



# Pourquoi avoir une déclaration?

- Viamonde reconnaît l'impact durable de la colonisation et de l'esclavage sur les expériences éducatives et professionnelles des élèves et membres du personnel racialisés et non racialisés. Le conseil s'engage à réduire l'impact des héritages négatifs dans le cycle de vie éducatif des élèves et dans les expériences quotidiennes des membres du personnel
- Renforcer les valeurs de Viamonde et appuyer sa vision de chef de file en éducation engagé vers l'excellence et reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.



# Pourquoi avoir une déclaration?

- Le Conseil reconnaît sa responsabilité de créer et de maintenir des environnements exempts de racisme, de discrimination raciale, de harcèlement et de microagressions.
- Les conseils scolaires ainsi que les écoles ont une responsabilité sociétale unique. Un large assortiment de preuves indique les préjudices éducatifs concrets qui se produisent lorsque des mesures ne sont pas prises pour éliminer toute forme de discrimination dans le milieu scolaire.



# Pourquoi une déclaration portant spécifiquement contre le racisme ?

- « Nommer le problème (le racisme) est une étape cruciale pour éliminer les tabous sociaux autour de la race et créer un environnement dans lequel les élèves et le personnel se sentent à l'aise de s'engager sérieusement dans des conversations sur la race et le racisme. » ([FR\\_FINAL\\_PFE-AntiRacismReport2023.pdf](#) ([peopleforeducation.ca](#)))



# Pourquoi une déclaration portant spécifiquement contre le racisme ?

- Maintenir un niveau élevé de focalisation sur l'objectif: la lutte contre le racisme et éviter la dilution du message.
- Soutenir les élèves historiquement marginalisés et travailler à éliminer les barrières à leur réussite éducative.





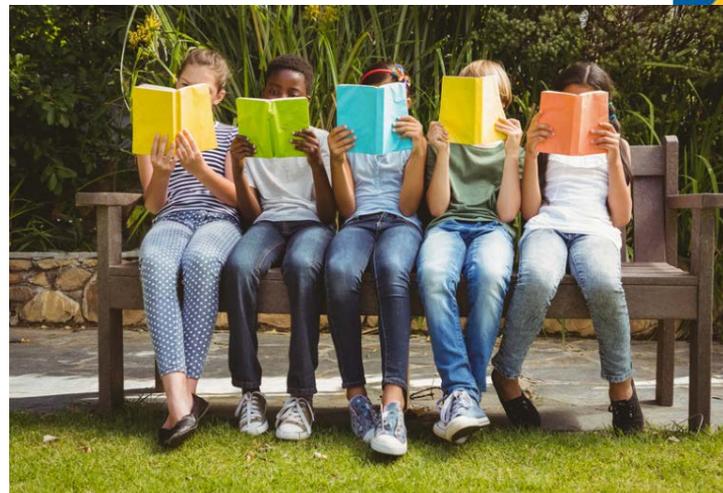
# Recommandations: Rapport d'étape au sujet des politiques sur l'antiracisme au Canada

1. Il faut nommer le problème
2. La collecte de données est un bon point de départ, mais ce n'est qu'un début
3. Ce processus exige la participation de tout le monde, mais surtout des personnes et des groupes touchés historiquement par la discrimination



# Public ciblé par la déclaration et l'utilisation de cette déclaration

- Élèves, membres du personnel, familles
- La déclaration sera lue à l'ouverture de chacune des séances publiques du Conseil et lors des rencontres systémiques (rencontre des directions, fête des retraités, CPP, CCED, etc...), rencontres du réseau des élèves, tout juste après la reconnaissance du territoire traditionnel non cédé.



# Exemple d'une déclaration 1:



[CODE | Home Page \(ontariodirectors.ca\)](http://ontariodirectors.ca)



# Exemple d'une déclaration 2:



[A statement from People for Education on anti-Black racism - People for Education](#)

# Déclaration proposée

Bâtit sur des valeurs d'effort, de générosité, d'inclusion, d'ouverture au monde et à la diversité culturelle, le conseil scolaire Viamonde s'engage à créer des milieux d'apprentissage et de travail franchement exemplaire, exempt de toutes formes de discrimination, de racisme, de harcèlement.

Le conseil scolaire Viamonde reconnaît que les communautés noires et racisées ainsi que les peuples autochtones continuent de subir au quotidien les effets dévastateurs du racisme et de la discrimination.

Viamonde s'engage à travailler avec l'ensemble de ses communautés, à écouter et apprendre des élèves et des membres du personnel, à tenir compte de leurs expériences et leurs vécues et s'en servir pour faire avancer l'équité, la justice sociale, les droits de la personne et l'inclusion.

Chaque élève et membre du personnel du conseil scolaire Viamonde et tous les membres de sa communauté doivent faire preuve d'humilité culturelle et contribuer à éliminer les obstacles à l'équité, confronter le racisme et la discrimination sous toutes ses formes et lutter contre les privilèges qui les perpétuent.

# Discussion

1. Pensez-vous que cette déclaration pourrait être améliorée ?  
Veuillez énumérer les éléments qui, selon vous, devraient être ajoutés ou modifiés.
2. Comment souhaitez-vous que cette déclaration soit utilisée par le Conseil scolaire ?
3. Y a-t-il un autre point que vous souhaitez mentionner concernant cette déclaration ?

[Padlet](#)



# Prochaines étapes

- Consultations avec différents membres de la communauté scolaire
- Révision et intégration des commentaires et suggestions
- Promulguer la déclaration lors d'une rencontre du Conseil scolaire Viamonde

Merci de votre  
participation



Si vous avez d'autres questions ou commentaires,  
veuillez envoyer un courriel [mingss@csviamonde.ca](mailto:mingss@csviamonde.ca)